

Organisme certificateur Mandaté par AFNOR Certification



Certificat

Entrevous en polystyrène expansé et entrevous légers de coffrage simple Entrevous en polystyrène expansé

HourdiBox Treillis

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification NF 547 « Entrevous en polystyrène expansé et entrevous légers de coffrage simple» en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société ISOBOX ISOLATION

45 Rue du paradis

75010 - PARIS - France

Usine 41230 - VERNOU EN SOLOGNE - FRANCE

Le droit d'usage de la marque NF 547 « Entrevous en polystyrène expansé et entrevous légers de coffrage simple » pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n°1296-159-069 du 30 mai 2011

Décision de reconduction n°01-1486-159-069 du 06 janvier 2020

Cette décision se substitue à la décision de reconduction n°01-1485-159-069 du 01 janvier 2019

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet http://evaluation.cstb.fr pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

- > Selon la norme EN 15037-4 + A1 :
- Entrevous en polystyrène de type R1
- > Avec un niveau plus exigeant que la norme EN 15037-4 :
 - La résistance mécanique de l'essai de poinçonnement- flexion conformément aux exigences du Document Technique de certification n° 547 « entrevous en polystyrène expansé et/ou entrevous légers de coffrage simple » en vigueur
- > Autres caractéristiques :
- Les dimensions des entrevous et la compatibilité de forme avec les poutrelles listées en Annexe 1.
- La conductivité thermique $\lambda_{10^{\circ}\text{C}}$ = 0.037 W/(m.K) du matériau constitutif et les performances thermiques des montages de plancher visés données en Annexe 2.

Ce certificat comporte 4 pages. Correspondant :

Contacts-NF547@cstb.fr 01 64 68 83 83

> Pour le CSTB Pour le Président

Edwige PARISEL



Organisme certificateur Mandaté par AFNOR Certification



Décision n°01-1486-159-069 du 06 janvier 2020

Annexe 1 du Certificat

DÉFINITION DES ENTREVOUS

-Famille d'entrevous :

Matériau constitutif	Désignation des gammes d'entrevous	Dénominations commerciales
	HOURDIBOX Treillis	HOURDIBOX 36 Treillis
		HOURDIBOX 33 Treillis
Polystyrène MOULES		HOURDIBOX 27 Treillis
		HOURDIBOX 23 Treillis
		HOURDIBOX 20 Treillis
		HOURDIBOX 17 Treillis

Liste des poutrelles visées :

POUTRELLES

hauteur maximale de talon de la poutrelle : 45 mm hauteur minimale du treillis raidisseur : 100 mm largeur maximum de talon des poutrelles : 120 mm

largeur maximum de talon des poutrelles : 120 mm
Les dimensions (en mm) des entrevous sont données sur les dessins et les tableaux ci-dessous pour différentes géométries enveloppes :



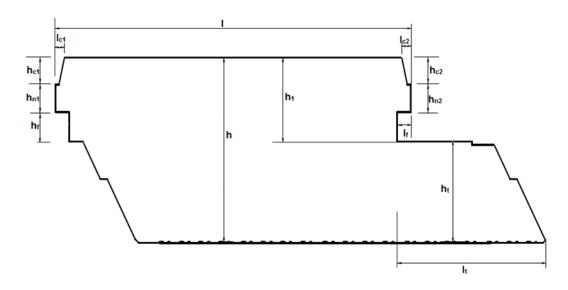
Organisme certificateur Mandaté par AFNOR Certification



Décision n°01-1486-159-069 du 06 janvier 2020

Annexe 1 du certificat

GEOMETRIE DES ENTREVOUS



Dimensions	L	- 1	h	h ₁	I _{c1}	l _{c2}	h _{c1}	h _{c2}	I _{n1}	I _{n2}	h _{n1}	h _{n2}	l _r	h _r	l _t	ht
(en mm)	Longueur de l'entrevous	Largeur de l'entrevous	Hauteur du corps de l'entrevous	Hauteur coffrante de l'entrevous	Largueur chanfrein 1	Largueur chanfrein 2	Hauteur chanfrein 1	Hauteur chanfrein 2	Largeur becquet 1	Largeur becquet 2	Hauteur becquet 1	Hauteur becquet 2	Largeur feuillure	Hauteur feuillure	Largeur languette	Epaisseur languette
HOURDIBOX 36 Treillis	1200	520	164	128	13	13	40	40	2	2	40	40	20	48	169,1	36
HOURDIBOX 33 Treillis	1200	520	171	128	13	13	40	40	2	2	40	40	20	48	172,4	43
HOURDIBOX 27 Treillis	1200	520	193	128	13	13	40	40	2	2	40	40	20	48	182,6	65
HOURDIBOX 23 Treillis	1200	520	216	128	13	13	40	40	2	2	40	40	20	48	193,4	88
HOURDIBOX 20 Treillis	1200	520	238	128	13	13	40	40	2	2	40	40	20	48	203,6	110
HOURDIBOX 17 Treillis	1200	520	271	128	13	13	40	40	2	2	40	40	20	48	219,0	143



Organisme certificateur Mandaté par AFNOR Certification



Décision n°01-1486-159-069 du 06 janvier 2020

Annexe 2 du certificat

PERFORMANCES THERMIQUES DES PLANCHERS

Conductivité thermique certifiée du PSE : $\lambda_{10^{\circ}C}$ = 0,037 W/(m.K)

Les performances thermiques sont indiquées dans le tableau suivant :

Résistances thermiques R_P en m^2 .K/W et Coefficients U_P de transmission surfacique thermique des montages de plancher, en W/(m^2 .K)

			Montages de planchers	Performances thermiques des planchers				
	Dénomination des poutrelles							
Hauteur maximale du talon de la poutrelle (mm)	Hauteur minimale du raidisseur (mm)	Largeur maximale du talon de la poutrelle(mm)	Dénomination de l'entrevous	Entraxe (mm)	Résistance thermique Rp (m².K)/W	Coefficient de transmission surfacique Up W/(m².K)		
				HOURDIBOX 36 Treillis				
40	100	120	HOURDIBOX 36 Treillis	600	2,45	0,36		
45	100	120	HOURDIBOX 36 Treillis	600	2,45	0,36		
				HOURDIBOX 33 Treillis				
40	100	120	HOURDIBOX 33 Treillis	600	2,70	0,33		
45	100	120	HOURDIBOX 33 Treillis	600	2,70	0,33		
				HOURDIBOX 27 Treillis				
40	100	120	HOURDIBOX 27 Treillis	600	3,35	0,27		
45	100	120	HOURDIBOX 27 Treillis	600	3,35	0,27		
				HOURDIBOX 23 Treillis				
40	100	120	HOURDIBOX 23 Treillis	600	4,00	0,23		
45	100	120	HOURDIBOX 23 Treillis	600	4,00	0,23		
				HOURDIBOX 20 Treillis				
40	100	120	HOURDIBOX 20 Treillis	600	4,65	0,20		
45	100	120	HOURDIBOX 20 Treillis	600	4,65	0,20		
		1		HOURDIBOX 17 Treillis				
40	100	120	HOURDIBOX 17 Treillis	600	5,55	0,17		
45	100	120	HOURDIBOX 17 Treillis	600	5,55	0,17		